021-242100410-20170330-2017-03-30_024-DE

Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : 31/03/2017

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017 Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 13

Membres présents :

	memores presents :	
M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMENT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
	Mambaaa abaanta	

Membres absents :		
Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN	
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT	
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT	
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD	
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT	
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX	
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD	
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT	
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.	

GD2017-03-30 024 N°24 - 1/3

OBJET: ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC) Burgundy School of Business (BSB) - Convention triennale d'investissement 2014-2016 - Prorogation - Avenant n°1

La Communauté Urbaine du Grand Dijon affirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. La Communauté Urbaine du Grand Dijon souhaite soutenir l'école de commerce en développement et accompagner son ambition de se positionner parmi les meilleures au plan national et mondial.

En 2015, entrée dans le classement du Financial Times à la 76ème place, l'école se classe à la 67ème place un an plus tard. Et, depuis fin 2016, BSB devient la 13ème business school française doublement accréditée AACSB (*Association to Advance Collegiate Schools of Business en 2014*) - EQUIS (*European Quality Improvement System*).

L'école compte 2 400 élèves contre 1 100 en 2006, avec un budget de 17,6 M d'euros. La School of Wine and Spirits Business a accueilli 128 élèves de 28 nationalités différentes.

On peut aussi citer de nombreuses actions menées: l'une des quatre premières écoles françaises (avec HEC, Grenoble EM et Toulouse Business School) à bénéficier du statut d'EESC, l'intégration dans la Comue UBFC (Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Bourgogne Franche-Comté) en 2015, la création de la Fondation ESC Dijon-Bourgogne, le déploiement de la School of Wine and Spirits Business, le déploiement Campus Lyon-Confluence, l'intégration des Msc (Mastère Spécialisé) dans le Master Grande Ecole, l'accent sur l'entrepreneuriat des élèves et des diplômés...

Fort du soutien de la CCI Côte d'Or, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil général de Côte d'Or et de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, l' EESC BSB a donc atteint, voire dépassé, les objectifs fixés dans le plan stratégique 2012-2017.

L'école a entamé également la rénovation et l'extension de son campus, soutenue par le Grand Dijon, les Chambres consulaires, et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

La Communauté Urbaine du Grand Dijon s'était engagée à soutenir financièrement l'école, à hauteur de 1,5 M €, selon le calendrier suivant :

- 500 000 € en 2014,
- -500000 € en 2015,
- 500 000 € en 2016.

Par suite de retard dans les travaux, le premier versement 2014 a été effectué par le Grand Dijon en 2015, sur présentation d'un programme de travaux du site rue Sambin, du budget afférent et d'un procès-verbal du Conseil d'administration de l'AGESC, à l'époque, validant le projet de travaux et le montage financier,

Le deuxième versement interviendra sur présentation d'un état d'avancement des travaux à miparcours conformément au programme défini.

Le dernier versement interviendra sur présentation d'un état d'achèvement final des travaux.

Il est ainsi proposé de modifier l'article 6 de la convention en prorogeant de deux ans la convention signée le 18 septembre 2014.

GD2017-03-30 024 N°24 - 2/3

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat intervenant entre l'Association de Gestion du Groupe ESC Dijon-Bourgogne et le Grand Dijon ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;

- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Scrutin: Pour: 76 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 13 PROCURATION(S)

GD2017-03-30_024 N°24 - 3/3